

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 1-2

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

été tirés. A côté de statistiques basées sur un cadastre en ordre et des contrôles d'exploitations exacts, il en est qui procèdent de l'estimation, là où l'arpentage des forêts fait encore défaut et où la gestion des forêts communales est loin d'avoir atteint l'intensité désirable. Il ne faut donc pas tabler sur l'absolu des chiffres, mais sur leur relativité. Ainsi, le rang occupé par le canton de Neuchâtel dans le tableau de production (pages 165 et 55) ne donne pas une juste mesure de l'intensité de la gestion à laquelle sont soumises la majeure partie des forêts de ce canton. Les résultats généraux sont rabaissés par l'existence d'un vaste massif de mauvais taillis, à rendement minime, sur la côte de Chaumont, de forêts étendues, presque inexploitable, dans les gorges du Doubs et par le faible accroissement de peuplements situés sur les croupes du Haut Jura et sur les pâturages boisés. Dans ce canton, les forêts publiques sont directement gérées par les Inspecteurs d'arrondissement, sans que pour cela ces Inspecteurs soient des fonctionnaires de commune.

Enfin, au chapitre VIII, M. Flury a traité dans une étude très fouillée, en employant les nombreuses données déjà réunies par la Statistique fédérale, *l'importance de la forêt dans notre économie nationale*. Chaque lecteur pourra y puiser les renseignements qui l'intéressent particulièrement.

Cet ouvrage, d'une belle impression et d'une exécution soignée, illustré avec bon goût de vues tirées de la forêt suisse, est complété par la reproduction in extenso de la loi forestière fédérale du 11 octobre 1902 et de l'ordonnance d'exécution y relative du 13 mars 1903.

Nous espérons et souhaitons que cette œuvre fort méritoire rencontrera un bon accueil chez le public, non seulement chez les forestiers de tout rang et chez les administrations publiques, mais tout spécialement chez les propriétaires forestiers particuliers, qui, pour autant qu'ils ne sont pas atteints de mercantilisme, constituent parfois une garde d'honneur à cette forme de la propriété la plus sûre, la plus solide et la plus belle, la forêt. Ce livre est destiné à tous les amis de la forêt suisse. Py.

NOS ILLUSTRATIONS.

Curiosité végétale.

L'illustration en tête de ce journal reproduit un épicéa ayant crû sur un saule qui se trouve à gauche de la route conduisant, à travers la forêt, de Grüningen à Mönchaltdorf, et à quelques minutes en dessous du „Brand“.

Une graine d'épicéa, chassée par le vent ou déposée par quelque animal au sommet d'un „têtard“ de saule sur lequel 8 à 10 personnes trouveraient place, a germé et donné naissance à un arbre, âgé aujourd'hui de 40 ans peut-être.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Communication du Comité au sujet de la publication du livre „La Suisse forestière“.

Ainsi que l'ont appris nos sociétaires et les lecteurs de ce journal, notre livre *La Suisse forestière* a paru en juillet dernier.

La réunion annuelle de notre société ayant dû être renvoyée, à

cause de la mobilisation militaire, nous n'avons pas eu l'occasion de donner un compte-rendu sur l'achèvement de cette publication. Le but des lignes suivantes est de combler cette lacune.

Notre volume a été imprimé à 3000 exemplaires en langue allemande et à 1500 en français. Le coût total était prévu, au budget, à fr. 13,850. Nous avons la satisfaction de constater, en attendant de boucler définitivement les comptes, que le *coût réel* atteint presque exactement ce chiffre.

Grâce à une subvention de fr. 5000, généreusement octroyée par la Confédération, le prix de vente par volume ne dépassera pas :

fr. 6 relié et fr. 5 broché.

Pour faciliter la vente en librairie, on s'est adressé à deux maisons d'édition, soit à :

Payot & Co., à Lausanne, pour l'édition française et,

Beer & Co., à Lausanne, pour l'édition allemande.

Mais il a été convenu, d'autre part, pour sauvegarder les intérêts de notre Société, que celle-ci a le droit d'encaisser le bénéfice total de la vente aux autorités cantonales et communales et aux organes qui en dépendent. Les éditeurs ont le droit de vente aux particuliers et aux libraires. Notre Société touchera le 50^o/o du produit de cette vente.

Il est donc dans l'intérêt financier de notre Société que les commandes de volumes pour les administrations publiques nous soient adressées directement.

Aussi bien, en vue d'accélérer cette vente, avons-nous adressé une circulaire à ce sujet à tous les inspectorats forestiers cantonaux ; à chacune était annexé un volume pour examen.

C'est sur ces entrefaites qu'éclata la guerre. Toutes nos démarches en vue de la vente durent être suspendues.

En automne, différentes commandes et demandes de renseignement nous étant parvenues, il fut décidé, en novembre, de reprendre les opérations de la vente.

Nous avons alors adressé une circulaire, qu'accompagnait un volume pour examen, à tous les gouvernements cantonaux. On y priait ceux-ci de bien vouloir faciliter l'achat de notre volume aux fonctionnaires de l'administration forestière cantonale et de le recommander aux communes et corporations. Les gouvernements cantonaux ont répondu avec beaucoup de bienveillance. La plupart d'entre eux ont chargé le département intéressé ou aussi l'inspectorat forestier cantonal, d'adresser une circulaire aux communes et corporations pour les engager à acheter notre publication.

De notre côté, nous nous sommes adressés directement à toutes les communes dont les forêts sont gérées par des techniciens.

Cela nous est une satisfaction de pouvoir constater que, malgré la dureté des temps, notre livre ait été favorablement accueilli du public. Nous en sommes redevables, en grand partie, à l'accueil très aimable de la presse quotidienne de toutes les parties du pays aussi bien qu'à celui des journaux forestiers indigènes et du dehors.

Et pour terminer, nous saisissons volontiers l'occasion de remercier cordialement tous ceux qui se sont intéressés à notre œuvre, les autorités cantonales et communales, la presse et tout particulièrement les inspecteurs forestiers cantonaux. Ces derniers voudront bien nous conserver encore leur précieux appui de manière à ce que notre publication puisse remplir pleinement son but. C'est à cette condition que notre Société pourra faire honneur aux lourdes charges financières qu'elle a dû assumer.

Lausanne, février 1915.

Le président de la Société des forestiers suisses:
(sig.) *Muret*, inspecteur forestier cantonal.

MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en décembre/janvier 1914/15.

B. Bois façonnés en forêt.

b) Résineux. Billes.

Vaud. III^e arrondissement. Vevey.

Etat de Vaud. A l'**Alliaz** (transport jusqu'à la gare de Blonay fr. 5) 18 m³ épic. de bonne qualité, fr. 21.65. — A la **Côte de Rougemont** (transport jusqu'aux gares de Rougemont et de Gessenay fr. 2) 174 m³ épic. d'excellente qualité; fr. 24, pour les sciages dont le diamètre dépasse 24 cm; fr. 18 pour ceux dont le diamètre va de 15 à 23 cm. — **Commune des Planches-Montreux. Nermont, la Fauille et au Tallo** (transport jusqu'à la gare de Montreux fr. 8) 1055 plots de 4 m, 487 m³, $\frac{3}{10}$ épic. $\frac{7}{10}$ sap., fr. 17; bois sain, de bonne qualité, mais un peu grossier et provenant d'exploitations du printemps 1914. — **Commune de Blonay. Aux Pautex** (transport jusqu'à Châtel St-Denis fr. 5) 125 m³, $\frac{6}{10}$ épic. $\frac{4}{10}$ sap., fr. 20.90; bois sain, de bonne qualité. — A la **Mauguettaz** (transport jusqu'à la gare de Blonay fr. 5) 95 m³ épic., fr. 22; bois de fortes dimensions, noueux et grossier. — Au **Fourgepair** (à Châtel St-Denis fr. 4.50) 38 m³ épic., fr. 21.30; bonne qualité. — **Commune de St-Légier. Aux Allamands** (transport jusqu'à Châtel St-Denis fr. 4) 112 m³ épic., fr. 25.15; bois de belle qualité, fin, propre de nœuds. — **Commune du Châtelard-Montreux. La Cergnaulaz** (aux Avants fr. 2.50) 51 m³ épic., fr. 21.40; bois de qualité moyenne, sain.

e) Bois de feu.

Etat de Vaud. A la **Rilte** (transport jusqu'à Rougemont fr. 1.50) 37 st. épic., quart et rondin, fr. 6.55. — A la **Côte de Rougemont** (aux lieux de consommation fr. 2.50) 41 st. épic. petit rondin, fr. 4.80. — A l'**Alliaz** (à Blonay et St-Légier fr. 2) 167 st. hêtre quart et rondin, fr. 12.70; 60 st. épic. quart, en partie sec, fr. 6.55. — **Commune de Veytaux. Taillis communaux** (bois empilés sur les places de dépôt, au village) 149 st. hêtre rondin, fr. 15.30; 61 st. feuillus divers, fr. 11.80. — **Commune des Planches-Montreux; Gorgollion et Fauille** (aux lieux de consommation fr. 1.50) 42 st. hêtre rondin, fr. 12.40; 24 st. feuillus divers, fr. 11.85; 59 st. sap. branches, fr. 8.15. — **Commune du Châtelard-Montreux. La Tornalette** (à Montreux fr. 2.50) 40 st. hêtre rondin, fr. 14. — En **Chessy** (à Montreux fr. 4) 28 st. épic. quart, fr. 9.20. — En **Baret** (à Montreux fr. 3) 74 st. sap., fr. 8. — **Commune de Blonay. A la Neuvaz** (aux lieux de consommation fr. 3) 145 st. épic. quart et rondin, fr. 6.10. — Au **Bois Devens** (à Blonay fr. 1.50) 44 st. hêtre quart, fr. 16.80; rondin fr. 14.85. — **Commune de Château-d'Oex. Au Pissot** (à Château-d'Oex fr. 1.50) 28 st. épic. et sap. quart et rondin, fr. 11.90.